

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2085

présenté par
M. Dive et M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE PREMIER

I. – Au début de l’alinéa 8, supprimer la mention :

« III (nouveau). – ».

II. – En conséquence, au même alinéa 8, supprimer les mots :

« mentionnés au II du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.